

Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines En Casamance (EUIMC)

Proposition technique

Version n° 2 suite aux commentaires du PNUD-Sénégal datés du 11 août 2005



24 août 2005

TABLE DES MATIERES

<i>Chapitre I - Contexte</i>	3
I. Contexte général	3
II. La menace des mines	3
<i>Chapitre II - Présentation de Handicap International</i>	4
I. La mission de l'association	4
II. Les actions de lutte anti-mines d'Handicap International	5
III. Handicap International au Sénégal	6
<i>Chapitre III - Justification de l'Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines en Casamance (EUIMC)</i>	8
I. Justification et objectifs	8
II. Bénéficiaires	9
<i>Chapitre IV - Méthodologie</i>	10
I. Définition générale de l'étude	10
II. Description détaillée du processus de l'EUIMC	12
1. La planification, la préparation et la mise en place	13
1.1. Mission préalable à la mise en place de l'étude	13
1.2. Collecte Préliminaire d'Opinions (CPO)	13
2. Etablissement de la capacité opérationnelle	15
2.1. Campagne publique d'information	15
2.2. La mobilisation des ressources humaines	15
2.3. La mobilisation des ressources logistiques	16
2.4. Formation	17
2.5. Test sur le terrain	17
2.6. Révision du plan opérationnel	18
2.7. Développement de la méthodologie d'échantillonnage	18
2.8. Le plan d'échantillonnage (CPO3)	19
3. La collecte et la saisie des données	21
3.1. Estimation de la durée de la collecte et du nombre d'équipes nécessaires	21
3.2. Organisation de la collecte des données par l'équipe d'enquêteurs	21
3.3. Saisie des données	25
4. Le processus d'Assurance Qualité	25
4.1. Assurance de Qualité Interne (AQI)	25
4.2. Assurance de Qualité Externe (AQE)	27
5. L'analyse, la présentation des résultats et le transfert de la base des données	29
5.1. Mesure de l'impact et classification	29
5.2. Analyse des données	29
5.3. Transfert des résultats	30
5.4. Rapports intermédiaires	30
5.5. Rapports finaux de l'étude	31
<i>Chapitre V - Sécurité</i>	32
<i>Chapitre VI - Hypothèses</i>	33
<i>Chapitre VII - Glossaire</i>	34
<i>Chapitre VIII - Liste des tableaux et cartes</i>	35
<i>Chapitre IX - Liste des Annexes</i>	36

Chapitre I - Contexte

I. Contexte général

Depuis le début des années 80, un conflit opposant le Gouvernement du Sénégal (GS) au Mouvement séparatiste des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) sévit dans le sud du Sénégal.

Ce conflit a des répercussions dans toute la sous région à cause des mouvements de combattants armés, provoquant des déplacements de population. En 2001, dans la seule région de Ziguinchor, 62 villages auraient été abandonnés, et la ville de Ziguinchor comptait 15.000 à 20.000 personnes déplacées, soit 13% de sa population (source : IRD/OIM, mars 2001). En effet, les populations directement touchées sont forcées de se déplacer vers des zones plus « sécurisées » ou de se réfugier dans les pays voisins (Gambie et Guinée Bissau), abandonnant leurs champs et leurs maisons, se retrouvant à la charge d'autrui ou survivant dans des camps de transit. En 2004, les chiffres disponibles indiquaient un total de 230 villages abandonnés et environ 30.000 personnes déplacées ou réfugiées.

Outre les déplacements de population, le conflit a également provoqué une réduction considérable de la vie économique en Casamance, autrefois prospère grâce à ses ressources agricoles, halieutiques et touristiques. Il en résulte un taux de chômage élevé, accompagné d'un certain isolement (exacerbé par le naufrage du Joola), renforçant la précarité des populations vulnérables sur les plans alimentaire, sanitaire et d'intégrité familiale.

En décembre 2004, le MFDC et le Gouvernement du Sénégal ont signé un nouvel accord de paix qui permet d'envisager la mise en oeuvre du « Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance » (PRAESC). Le programme inclut des dispositions financières importantes pour soutenir des activités de réduction de la pauvreté et de développement socio-économique dans la région.

II. La menace des mines

La zone principale du conflit se situait au sud de Ziguinchor à la frontière avec la Guinée Bissau, et les accidents par mines ou engins non explosés recensés à ce jour laissent penser que cette zone serait fortement minée ainsi qu'une large zone au nord de Bignona (cf. cartes des accidents recensés à l'Annexe A). Ce recensement d'accidents permet aussi de penser que la région de Kolda serait moins affectée, avec des mines principalement présentes dans le département de Sédhiou.

Dans le conflit casamançais, l'utilisation des mines fut courante pour protéger des positions, couvrir des chemins de replis après les coups de main et autres embuscades, créer un sentiment d'insécurité et obliger les habitants à quitter leurs villages et leurs vergers. Sur une

population d'environ 1.300.000 habitants, 660 victimes de mines ont été recensées de 1996 à ce jour.

La nécessité de mettre en place des activités de lutte anti-mines a été reconnue lors de l'écriture du PRAESC et lors des accords de paix de décembre 2004, pour permettre aux activités de reconstruction et au retour des populations déplacées et réfugiées de se dérouler dans les meilleures conditions. Afin de réduire au plus vite le risque posé par les mines et les engins non explosés, le Gouvernement du Sénégal a envoyé, en décembre 2004, une requête officielle demandant l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à la définition et à la mise en oeuvre d'un programme de lutte anti-mines, notamment via la création d'un centre national de lutte anti-mines.

En juillet 2005, le Gouvernement du Sénégal a par ailleurs adopté la loi d'application du Traité d'Ottawa et les décrets d'application créant « l'Autorité Nationale de Lutte Anti-Mines » et le « Centre de Lutte Anti-Mines ».

Chapitre II - Présentation de Handicap International

I. La mission de l'association

Handicap International est une **ONG spécialisée dans le domaine du handicap**. Elle n'est ni exclusivement une ONG de développement ni exclusivement une ONG d'urgence mais met en œuvre son mandat, quel que soit le contexte dans lequel elle intervient, dans une logique de changement durable.

Handicap International **agit** (à travers des projets) et **milite** (à travers une action politique) pour la **restauration des capacités d'agir des personnes en situation de handicap**, par l'amélioration des **conditions de vie** et une plus grande **participation sociale**. Elle vise le renforcement des capacités des populations à satisfaire leurs besoins élémentaires et à exercer leurs droits fondamentaux.

L'association intervient dans tout pays où sa mission peut s'exercer, y compris en Europe de l'Ouest, mais elle intervient plus particulièrement dans les **pays en développement** où la pauvreté accentue les situations d'inégalités et d'exclusion et dans les **pays affectés par une catastrophe naturelle ou un conflit armé** qui génèrent tout particulièrement des situations de handicap et de souffrance psychologique.

De manière plus générale, Handicap International se positionne comme un acteur de la solidarité parmi d'autres, locaux aussi bien qu'internationaux. Elle met en œuvre son mandat dans le respect de ces autres acteurs. Elle intervient en complément ou en renforcement des initiatives existantes, selon ses valeurs, pour la prise en compte des besoins des populations pour lesquelles elle travaille.

Pour plus d'informations, se référer au Rapport d'Activités 2004 à l'Annexe K.3.

II. Les actions de lutte anti-mines d'Handicap International

Depuis sa création en 1982, Handicap International agit en faveur des personnes en situation de handicap dont font partie les victimes de mines. Pendant les premières années, ses activités consistaient en la prise en charge des victimes de mines grâce à la réadaptation fonctionnelle et à la mise à disposition d'appareillages orthopédiques.

Face aux dévastations massives provoquées par les mines et les engins non explosés, Handicap International a choisi, en 1992, d'intervenir dans la prévention des accidents par mines et la dépollution des zones affectées. Aujourd'hui, dans sa lutte contre les mines, Handicap International met en œuvre des programmes dans les domaines suivants :

- déminage/dépollution des engins non explosés et renforcement des capacités locales ;
- programmes d'éducation à la prévention des accidents par mines (PEPAM) ;
- étude sur les impacts sociaux et économiques dus à la présence des mines/engins non-explosés (Landmine Impact Survey/ LIS) ;
- réadaptation, appareillage, intégration sociale et économique des victimes de mines.

Déminage/dépollution des engins non-explosés

Le déminage est un processus long qui consiste à identifier les zones suspectes, à les marquer, à les enregistrer, puis s'ensuit la détection, la localisation, l'identification et finalement la destruction des mines et des engins non explosés. Depuis plus de 10 ans, Handicap International a développé et renforcé ses compétences en déminage et dépollution permettant ainsi aux populations de retrouver une vie quasi normale.

Pour dépolluer, Handicap International applique des méthodes manuelles, car celles-ci lui semblent les plus sûres et lui permettent la proximité nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires. Dans certains cas appropriés, des chiens formés à la recherche d'explosif et des moyens mécaniques sont utilisés.

Aujourd'hui, Handicap International (France) met en œuvre quatre projets de déminage, à savoir deux au Kosovo (un projet d'appui à la Force de Protection Civile Kosovare, et un projet de déminage direct), un au Mozambique (déminage direct et liaison communautaire) et un en Guinée-Bissau (renforcement des capacités d'une ONG locale de déminage).

Programmes d'Education à la Prévention des Accidents par Mines (PEPAM)

L'objectif final des PEPAM est la réduction du nombre de victimes de mines. A travers ces programmes d'éducation, on cherche à aider la population à gérer au mieux la menace que représentent les mines. Les bénéficiaires de ces actions sont les populations civiles vivant à

proximité des zones minées, les populations déplacées ou des populations réfugiées qui doivent traverser des zones minées. Handicap International a élaboré des activités de sensibilisation et d'éducation pour donner aux populations concernées le savoir nécessaire leur permettant d'adopter le comportement le plus approprié à cette situation de risque.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, les populations concernées sont fortement impliquées dans ces actions, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'évaluation de l'impact de ces programmes d'éducation. Elles participent, entre autres, à la conception des outils, des activités et à la mise en oeuvre des activités.

Les projets de PEPAM en cours se déroulent en Angola, en Bosnie Herzégovine, au Kenya, au Sénégal, au Somaliland, et en Thaïlande.

Les études d'impact sur les mines

Les moyens pour les actions humanitaires sont limités et les actions de dépollution/déminage sont assez coûteuses. Il faut donc décider de la manière la plus efficace de prioriser ces moyens. Dans ce but, Handicap International mène des études en récoltant des données sur l'étendue du risque mines ainsi que sur l'impact socio-économique des zones minées ou suspectées de l'être sur les communautés. Ces informations servent ensuite comme base pour la planification et surtout la priorisation des actions contre les mines réalisées par l'organisation même. Mais elles sont également mises à la disposition des autorités nationales pour les aider à élaborer un plan d'action national.

Handicap International a réalisé des études d'impact au Tchad et en Bosnie Herzégovine.

III. Handicap International au Sénégal

Depuis 1996, Handicap International mène des actions au Sénégal en faveur des personnes en situation de handicap :

- la sensibilisation et la prévention des maladies handicapantes ;
- l'accès et le maintien des enfants handicapés dans les structures éducatives ;
- l'accès au crédit et aux activités génératrices de revenus pour les personnes handicapées ;
- la décentralisation de l'appareillage orthopédique.

Depuis 1999, Handicap International intervient dans 5 champs d'activités en Casamance suite à l'intensification du conflit, mettant ainsi en place de premières activités de lutte anti-mines :

- l'**appui médico-technique** améliorant la prise en charge de certains gestes simples de la **chirurgie** traumatologique et orthopédique, de l'**appareillage** orthopédique et de la **rééducation** fonctionnelle ;
- l'appui à l'**insertion sociale** des personnes handicapées via le développement des activités handisport et le renforcement des capacités d'intervention des associations et groupes de personnes handicapées ;

- un programme d'**insertion économique** visant notamment les victimes de mines ou parents de victimes décédées ;
- un volet **psychosocial** appuyant des structures intervenant dans la région ;
- un **Programme d'Education et de Prévention aux Accidents par Mines (PEPAM)** pour réduire les risques d'accidents par la sensibilisation aux dangers des mines et par la mise en œuvre de solutions adaptées à la vie quotidienne.

Grâce au réseau communautaire auquel HI a eu recours dans ses activités, un recensement (non exhaustif) de victimes de mines et engins non explosés a pu être réalisé montrant les résultats suivants :

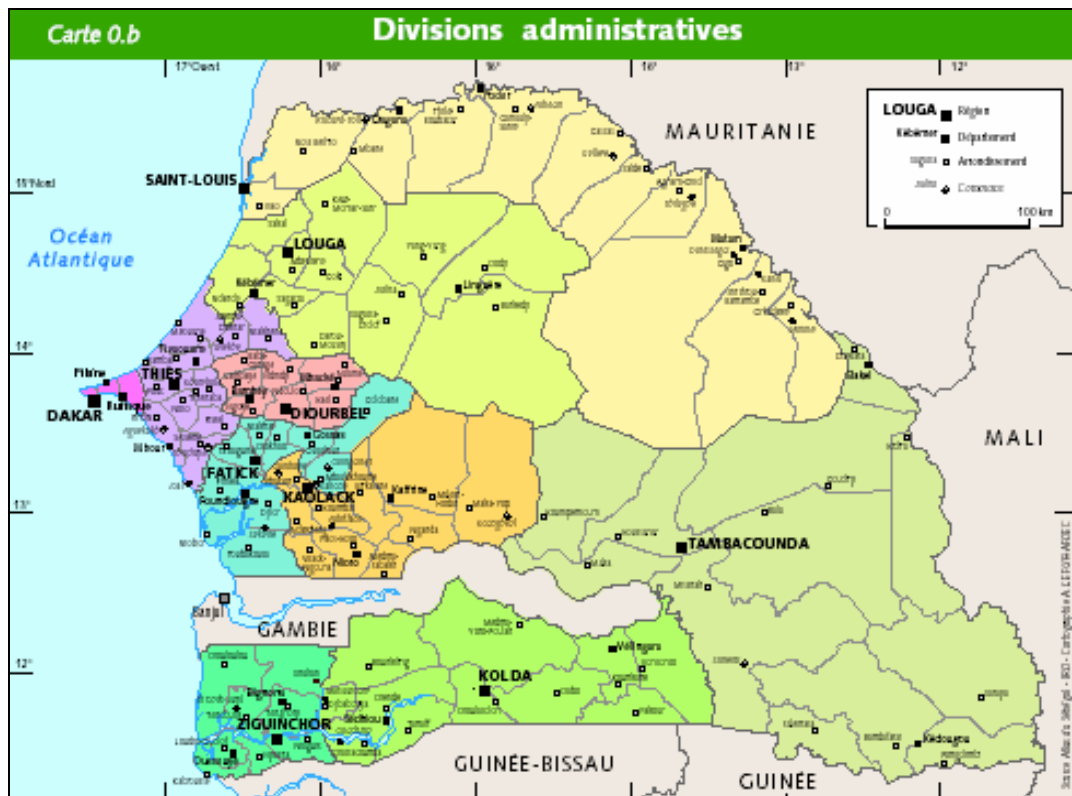
Tableau 1 - Les victimes de mines recensées de 1996 à 2005 (Handicap International)

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Victimes de mines	5	170	197	79	65	56	48	19	17	4	660

A partir d'avril 2004, Handicap International a intensifié ses activités de lutte anti-mines en appuyant le Gouvernement du Sénégal dans la création du cadre législatif de la lutte anti-mines sénégalais. Nous avons appuyé la Direction des Organisations Internationales du Ministère des Affaires Etrangères dans la rédaction d'un document de **stratégie nationale de la lutte anti-mines** effort qui s'est notamment traduit par l'adoption des lois et décrets de juillet 2005. Afin de cerner l'ampleur de la problématique des mines et engins non explosés, nous avons par ailleurs proposé de réaliser une étude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance.

Chapitre III - Justification de l'Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines en Casamance (EUIMC)

Carte 1 : Découpage administratif du Sénégal



I. Justification et objectifs

Le retour de la paix engendre une sorte d'euphorie après 22 années d'un conflit d'intensité variable. Les populations, mais aussi les acteurs du développement, oublient le danger que représentent les mines, portés par leur désir de reconstruire la Casamance. Le démarrage rapide d'activités de lutte anti-mines, en particulier les enquêtes techniques, le marquage et l'élimination des mines et engins non explosés, est une condition nécessaire à la bonne mise en œuvre du PRAESC. Afin de planifier et prioriser de façon optimale ces opérations de lutte anti-mines, techniques, longues et coûteuses, il est nécessaire d'avoir une première « photographie » de l'étendue de la contamination suspectée, et de son impact socio-économique.

Plusieurs études ont déjà tenté de faire état de la problématique des mines et des UXO en Casamance (cf. études de l'Armée Nationale Sénégalaise (ANS) et de la Banque Mondiale). Cependant, les méthodologies utilisées ne permettent pas de tirer des conclusions fiables, ces évaluations n'ayant pas pris en compte les données « mines » existantes chez d'autres organismes (comme HI, ou le PROCAS/GTZ), et les données n'ayant pas été collectées de façon systématique sur le plan communautaire.

Il est donc nécessaire de conduire une étude complète et méthodologiquement fiable, qui permette de déterminer des solutions de lutte anti-mines adaptées et un système ouvert de priorités d'interventions.

Compte tenu de la contrainte de temps, et du fait que la Casamance est une région de taille relativement modeste, les acteurs s'accordent à dire que la conduite d'une enquête complète d'impact socio-économique (Landmine Impact Survey/LIS) ne se justifie pas compte tenu du coût et de la durée qu'une telle enquête engendrerait.

Handicap International propose donc de mettre en oeuvre une étude s'inspirant de certains protocoles de LIS, en restant toutefois sélectif sur leur application (cf. méthodologie). Le résultat de cette étude se concrétisera par une base de données sur les communautés impactées par les mines et les UXO, un rapport d'analyse de ces données et une cartographie au 1/50.000 de la Casamance indiquant, quand les relevés auront été possibles, des polygones de zones minées ou suspectées de l'être.

Cette étude, soutenue par les deux parties au conflit, est reconnue comme étant un élément essentiel à une planification optimale des futures opérations de lutte anti-mines, ainsi qu'à la mise en oeuvre du PRAESC.

II. Bénéficiaires

En première ligne, l'Autorité Nationale et le Centre National de Lutte Anti-Mines (CLAM), soutenus par le PNUD, obtiendront les résultats de l'étude ainsi que la base de données et les cartes qui auront été réalisées grâce à l'étude. Ils auront ainsi une idée précise des communautés se trouvant en/à proximité de zones minées ou suspectées de l'être, et pourront planifier et coordonner les activités suivantes de lutte anti-mines de façon adéquate.

Les institutions humanitaires et de développement bénéficieront d'informations fiables leur permettant, le cas échéant, d'ajuster/rediriger leurs priorités d'intervention et de renforcer la sécurité de leurs personnels.

Enfin, l'objectif global de l'étude étant d'aider à réduire le risque lié à la présence des mines et UXO en Casamance, ce sont 1.300.000 personnes vivant en Casamance qui bénéficieront du projet, et particulièrement les 30.000 réfugiés et déplacés planifiant de rentrer dans leurs villages d'origine.

Chapitre IV - Méthodologie

Le choix de faire une étude d'urgence sur l'impact des mines plutôt qu'une enquête d'impact socio économique classique telle que définie par les protocoles de « Landmine Impact Survey » (LIS), est motivé par les considérations suivantes :

1. Seule la Casamance, c'est à dire les régions administratives de Kolda et de Ziguinchor sont polluées par les mines et les UXO, le Sénégal n'ayant connu aucun autre conflit à l'intérieur de ses frontières. L'étude n'aura donc pas de portée nationale, et se concentrera uniquement sur la région de la Casamance.
2. De nombreuses études socio économiques fiables ont été réalisées ces dernières années en Casamance, donc la Collecte Préliminaire d'Opinions (CPO) devrait être rapide et relativement fournie grâce aux données déjà collectées.
3. 30.000 déplacés et réfugiés s'appêtent à rentrer chez eux et des agences de développement et de reconstruction préparent déjà ces retours. Or, les autorités attendront le résultat de l'étude avant de mettre en œuvre des opérations de déminage. L'étude doit donc être réalisée et diffusée rapidement (elle ne saurait souffrir de délais de certification et autres contraintes temporelles engendrés par les LIS).
4. De manière plus générale, la consolidation de la Paix passe par le déminage et pâtirait d'une trop longue attente. Une enquête d'impact classique serait nationale et beaucoup plus lourde en matière de mise en place et de suivi. La durée et le budget du projet s'en trouveraient augmentés.

En revanche, si l'étude que nous proposons ne suit pas tous les protocoles du LIS à la lettre, elle en gardera l'esprit, et les protocoles du LIS applicables à l'étude serviront de documents de référence à l'équipe du projet.

I. Définition générale de l'étude

Cette étude identifiera le cadre général du problème de la contamination par mines et UXO, au niveau des localités¹, avec des techniques d'approches développées par des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions internationales au profit de programmes de développement général, de programmes d'urgence et de programmes de lutte anti-mines. Elle s'intéressera à la connaissance des communautés et à la perception de l'impact social et économique des mines au sein de ces communautés, et à la localisation générale des zones contaminées ou suspectes. Des enquêteurs professionnels ou formés par des professionnels, originaires de Casamance ou ex-relais du Programme Educatif de Prévention des Accidents par Mines (PEPAM) de HI mèneront à bien la collecte de données. Sans connaissance en déminage, ils suivront une formation à la sensibilisation aux dangers mines et des engins non

¹ Nous entendons par « localités » les villages, voire dans certains cas l'échelon administratif inférieur quand il est opportun d'y référer. Les échelons et codes administratifs sont définis dans le Registre des Communes de la Direction de la Prévision et de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances.

explosés, ainsi que tous les personnels de l'étude, plus un module technique de deux semaines sanctionné par des examens écrits et pratiques.

Au travers d'un processus contrôlé d'interviews de groupe, les animateurs collecteront des informations sur (1) les communautés ayant un problème de mines/UXO, (2) les victimes de mines et d'engins non explosés non encore recensés, (3) les zones minées ou suspectées de l'être et l'impact socio-économique de ces zones sur la population. A chaque fois que cela sera possible, ils réaliseront une vérification visuelle de la zone suspecte à partir d'un point d'observation sûr. Aucune prise de risque ne sera tolérée.

Ces informations seront regroupées et entrées dans une base de données rendant possible une variété d'analyses et d'interprétations. Un système d'index fournit un profil de communauté à risque basé sur trois critères négatifs – les victimes, le blocage d'outils économiques, le blocage d'infrastructures – et sur un facteur positif – le programme de sensibilisation aux dangers des mines de la communauté -. L'architecture du système d'indexation sera ouverte de façon à ce que les organismes nationaux et régionaux ou tout autre groupe intéressé par des secteurs particuliers, puissent modifier le système pour faire face à leurs besoins particuliers. L'étude réalisée fournira des données pour la détermination des priorités et la création des plannings d'activités qui seront mis en place et coordonnés par le CLAM. Le système donnera des informations du niveau des localités, tel qu'il est défini dans le registre des communes de la Direction de la Prévision et de la Statistique, sur l'impact socio-économique des mines sur la vie et l'environnement des communautés affectées. Par ce procédé, une série de zones problématiques pourra être identifiée permettant ainsi aux décideurs de porter leurs efforts en premier lieu sur les zones les plus touchées. Cette étude permettra aux spécialistes du CLAM de définir avec précision les programmes de formation, de sensibilisation, de marquage, d'enquête technique, de déminage et d'assistance aux victimes.

Carte 2 : Découpage administratif de la région de Casamance

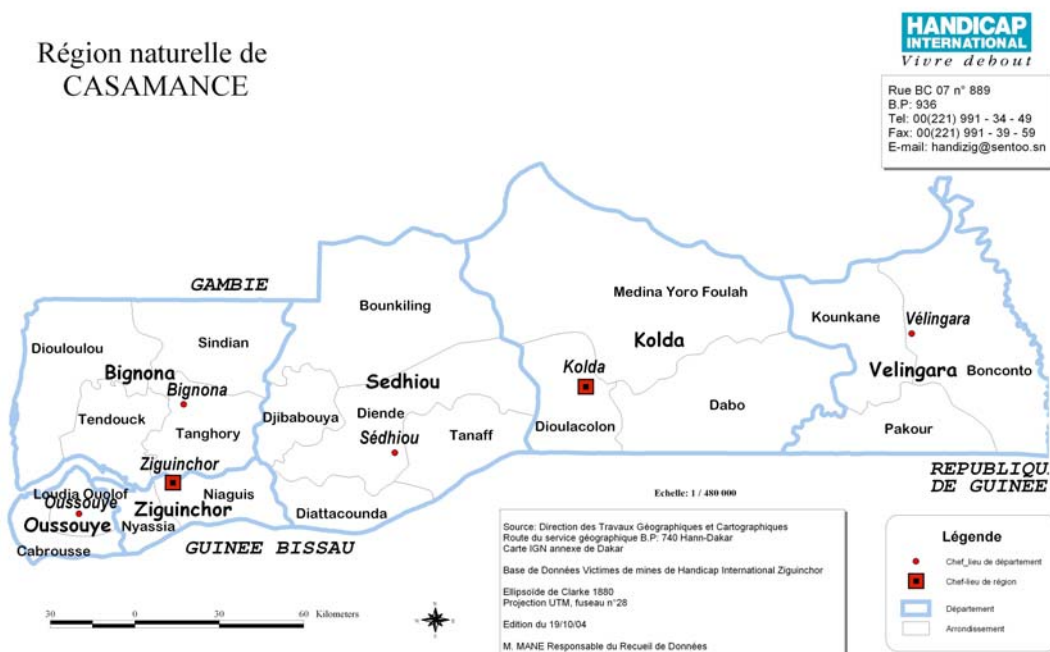


Tableau 2 - Découpage administratif de la Casamance

Départements	Arrondissements	Localités
Bignona	Diouloulou	212
Bignona	Sindian	235
Bignona	Tendouck	94
Bignona	Tenghori	183
Bignona		724
Kolda	Dabo	266
Kolda	Dioulacolon	150
Kolda	Medina Yoro Foulah	260
Kolda		676
Oussouye	Cabrousse	79
Oussouye	Loudia Ouolof	59
Oussouye		138
Sedhiou	Boukiling	225
Sedhiou	Diattacounda	120
Sedhiou	Diende	150
Sedhiou	Marsassoum	60
Sedhiou	Tanaff	109
Sedhiou		664
Velingara	Bonconto	155
Velingara	Koukane	174
Velingara	Pakour	112
Velingara		441
Ziguinchor	Niaguis	163
Ziguinchor	Niassia	70
Ziguinchor		233
		2876

Le Sénégal dispose d'un registre des communes complet et détaillé avec découpage administratif et codification de chaque localité.

Lors de la création de la base de données, ainsi que pendant la collecte des données, il est impératif que l'équipe dispose de toutes ces informations et puisse s'en servir de base de codification de l'étude. Ces informations ont été fournies et sont disponibles à la Direction de la Prévision et de la Statistique. On y trouve toutes les informations nécessaires à l'élaboration d'une base de données valide et standard au Sénégal.

II. Description détaillée du processus de l'EUIMC

L'EUIMC durera 6 mois et comprend 4 phases principales, détaillées ci-après par section, et un processus d'assurance qualité :

1. La planification, la préparation et la mise en place.
2. Etablissement de la capacité opérationnelle.
3. La collecte et la saisie des données.
4. Le processus d'assurance qualité interne est transversal ; Il est en place tout au long de l'étude. Nous proposons également un système d'évaluation externe.
5. L'analyse, la présentation des résultats et le transfert de la base des données.

Un plan de travail détaillé se trouve à l'Annexe B.

1. La planification, la préparation et la mise en place

1.1. Mission préalable à la mise en place de l'étude

Cette mission a débuté en décembre 2004 par la mise en place, au sein de HI Sénégal, d'un Conseiller Technique en lutte anti-mines à plein temps.

Ce conseiller a :

- évalué la faisabilité (technique, financière, humaine et politique) du projet ;
- planifié de manière détaillée les ressources financières, humaines et logistiques nécessaires aux opérations du projet ;
- établi les contacts avec les principaux partenaires, PNUD, UE, GTZ, MFDC, Gouvernement Sénégalais (en particulier avec la Direction des Organisations Internationales du Ministère des Affaires Etrangères, l'Etat Major Particulier de la Présidence, et l'Armée Nationale Sénégalaise) ;
- obtenu les données administratives essentielles à la réalisation de l'étude auprès de la Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a aussi obtenu des cotations pour une cartographie digitale récente de toute la Casamance auprès du Centre de Suivi Ecologique (CSE) de Dakar ;
- obtenu du chef historique du MFDC, l'abbé Diamacoune Senghor, un «sauf-conduit » pour les équipes de recueil de données de l'étude.

Cette mission préalable permet d'établir les présentes propositions technique et financière.

1.2. Collecte Préliminaire d'Opinions (CPO)

La collecte préliminaire d'opinions sur les zones susceptibles d'être contaminées représente un lien indispensable dans la chaîne des activités de l'étude. L'objectif de la CPO est de produire une liste de localités qui sont suspectées d'être impactées par les mines ou les UXO. Les « experts », dans ce contexte précis, sont des personnes qui, par leur expérience personnelle, leur position ou leur profession, ont une connaissance supérieure à la moyenne sur les localisations des endroits suspects. En Casamance, la CPO visera à recouper les informations provenant des sources suivantes :

- Depuis 1999, HI détient et met à jour une base de données qui prend en compte diverses informations remontant à 1988 sur les accidents par mines ou UXO avec ou sans victimes, humaines ou animales, et les découvertes de mines ou d'engins non-explosés. Ce recueil de données s'appuie sur le réseau d'agents du PEPAM de HI et ses relais communautaires. On peut considérer ces données comme fiables au niveau des victimes civiles.
- Le PROCAS (GTZ), en 2005, a produit un rapport d'enquête sur 4 des 6 départements de Casamance dont le questionnaire contenait trois questions sur les mines. Nous avons obtenu les résultats de cette enquête que nous « superposerons » à la base de données HI.

- L'ANS, au travers du Ministre des Forces Armées, a accepté d'ouvrir ses archives dans le domaine des zones de combats et notamment les zones de bombardement d'artillerie et d'aviation, mais aussi les lieux où l'ANS a enregistré des victimes de mines pendant les combats. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les premiers éléments recueillis nous laissent penser qu'une augmentation de 10% du nombre des localités suspectes est à prévoir (cf. CPO2).
- Le MFDC détient des informations sur les poses de mines. Les dissensions internes au mouvement ne nous permettent pas pour l'instant de recueillir ces données, du moins pas dans leur totalité. Ces données nous permettront peut-être de découvrir des zones minées jusque lors non suspectées. Le nombre et l'étendue de ces zones nous est actuellement parfaitement inconnu. S'il s'avérait que ces chiffres soient importants, la durée de la collecte et du projet s'en verrait proportionnellement augmentée.

Le tableau suivant inclut :

1. Les communautés initialement suspectées par les experts de HI et de la GTZ (CPO1).
2. Les localités initialement non répertoriées (estimées à 10%), identifiées par nos enquêteurs durant leurs visites terrain (CPO2).

Tableau 3 – Résultats des CPO1 et CPO2

**Collecte Préliminaire d'Opinions 1 et 2
en Casamance**

10%

Département	Arrondissement	Localité	CPO-1	CPO-2	TOTAL
Bignona	Diouloulou	212	5	1	6
Bignona	Sindian	235	10	1	11
Bignona	Tendouck	94	3	1	4
Bignona	Tenghori	183	1	1	2
Bignona		724	19	4	23
Kolda	Dabo	266	0	0	0
Kolda	Dioulacolon	150	2	1	3
Kolda	Medina Yoro Foulah	260	0	0	0
Kolda		676	2	1	3
Oussouye	Cabrousse	79	4	1	5
Oussouye	Loudia Ouolof	59	6	1	7
Oussouye		138	10	2	12
Sedhiou	Boukiling	225	4	1	5
Sedhiou	Diattacounda	120	34	4	38
Sedhiou	Diende	150	0	0	0
Sedhiou	Marsassoum	60	0	0	0
Sedhiou	Tanaff	109	10	1	11
Sedhiou		664	48	6	54
Velingara	Bonconto	155	0	0	0
Velingara	Koukane	174	0	0	0
Velingara	Pakour	112	0	0	0
Velingara		441	0	0	0
Ziguinchor	Niaguis	163	29	3	32
Ziguinchor	Niassia	70	18	2	20
Ziguinchor		233	47	5	52
		2876	126	18	144

Note:

Nous estimons que les CPO1 et 2 désignent un nombre de base de 144 villages connus comme affectés par les mines et UXO. Le nombre de localités à visiter dans le cadre de l'enquête dans le tableau de gauche n'inclut pas le plan d'échantillonnage dit des faux négatifs, ni les données fournies par le MFDC et l'ANS. Le cumul se trouvera plus loin dans le document et servira de base à la planification opérationnelle.

2. Etablissement de la capacité opérationnelle

2.1. Campagne publique d'information

Afin d'obtenir une coopération totale des parties concernées par la problématique des mines et des engins non-explosés et d'informer la population sénégalaise en général et casamançaise en particulier une campagne d'information sera organisée en collaboration avec le Conseiller Technique Principal (CTP) du PNUD et l'Autorité Nationale de lutte anti-mines. Les détails de cette campagne sont à établir mais dorés et déjà on peut imaginer une conférence de presse avec la participation de TV5 Afrique et de la RTS.

Cette campagne doit permettre d'impliquer officiellement le Gouvernement Sénégalais au travers de ses représentants en Casamance, les gouverneurs de province, l'ANS avec la remise de la lettre officielle de l'ouverture de ses archives, le MFDC avec la remise d'un « sauf-conduit » pour nos équipes sur le terrain. Cette campagne fera prendre conscience aux Casamançais que leurs problèmes sont pris en compte et que le déminage humanitaire est pour bientôt.

2.2. La mobilisation des ressources humaines

Voir organigramme et description des fonctions clés en Annexe C.

Le projet représente 25 emplois, dont 4 sont sous traités, les chauffeurs loués avec les véhicules. Les expatriés sont : le Chef de projet (cf. CV à l'Annexe D), le Coordinateur administratif et le Responsable de la Base de Données/Système d'Information Géographique (BD/SIG)². Le Chef des opérations pourra être national, tout dépendra des profils des candidats disponibles. Sous la direction du Chef de projet et de l'administrateur, il y a trois cellules : la logistique, les opérations et la gestion de l'information.

- La cellule logistique comprend un logisticien, un assistant logisticien qui sera aussi opérateur radio quand les équipes seront sur le terrain, et enfin les 4 chauffeurs loués pour le temps du projet. Un chauffeur HI sera également recruté afin de conduire l'un des véhicules HI importés à l'occasion du projet (courses dans Ziguinchor, navettes avec Dakar, et visites de contrôle qualité dans la région).
- La cellule opérations comprend un Chef des opérations et 4 équipes de recueil de données (sur la justification du nombre d'équipes, voir le paragraphe 3.1 « collecte de données »).

² Au stade de l'écriture de ce document, n'ayant pas de confirmation de la part du PNUD que le poste de BD/SIG fera l'objet d'une contribution en nature répondant aux impératifs de compétences, de langue et de temps exigés par le projet, HI considère devoir inclure le recrutement de cet expert au projet.

Chaque équipe sera organisée de manière identique :

- un chef d'équipe ;
- un topographe chargé des relevés sur cartes, des prises de vues photographiques et d'établir les croquis d'itinéraires et de localités ;
- un enquêteur chargé de l'organisation de la séance collective au sein la localité visitée.
- un chauffeur dont les services sont loués au même titre que le véhicule, pour la durée de la collecte.

Si possible, la représentation des deux sexes sera assurée dans chaque équipe afin de faciliter le dialogue avec les représentants des deux sexes dans les localités visitées.

- La cellule gestion de l'information qui comprend le Responsable de BD/SIG de la base de données et ses deux opérateurs de saisie, l'un à plein temps et l'autre à mi-temps (son 2e mi-temps consistera à assister l'administrateur).

Les enquêteurs, clés dans la réussite de l'étude, seront choisis parmi un vivier d'enquêteurs professionnels de l'IRD, casamançais ou ayant travaillé en Casamance, et le vivier des relais du réseau PEPAM de HI.

Tous les personnels de l'étude, y compris les chauffeurs, signeront un engagement sur l'honneur de confidentialité par rapport aux informations avec lesquelles ils seront en contact.

Les personnels du projet seront couverts par un régime de sécurité sociale (selon les lois en vigueur dans le pays de signature du contrat), et une assurance invalidité-décès couvrant le risque mines.

La langue de travail officielle du projet est le Français, par conséquent, toute l'équipe devra parfaitement maîtriser cette langue à l'écrit et à l'oral.

2.3. La mobilisation des ressources logistiques

Handicap International propose de mettre à disposition du projet un certain nombre de matériels et d'équipements déjà en sa possession (cf. Annexe E). L'achat de ces équipements n'est donc pas facturé au projet, et seul les coûts de transport devront en être assurés. Handicap International compte sur le fait que le PNUD, exempt de taxes, facilitera le dédouanement de ces équipements importés, conformément au paragraphe 4.6.4 des Termes de Référence de l'étude. Ces équipements sont et resteront la propriété d'HI.

Le reste des équipements nécessaires au projet sera acheté soit à l'international, soit au Sénégal³. La liste des équipements que nous prévoyons d'acheter sur le plan international figure à l'Annexe E. Handicap International compte également sur le fait que le PNUD, exempt de taxes, facilitera le dédouanement de ces équipements importés, conformément au paragraphe 4.6.4 des Termes de Référence de l'étude.

³ Les achats internationaux sont en général motivés par l'un ou plusieurs de ces facteurs:

HI sera responsable de l'entretien, de la maintenance et de la bonne utilisation des équipements du projet et assurera, à sa charge, le remplacement ou les réparations qui s'avèreraient nécessaires.

Les équipements non-consommables achetés à l'occasion du projet, sous financement PNUD, feront l'objet d'un certificat de donation au PNUD.

2.4. Formation

Fondé sur le processus de sélection, le niveau d'étude et les aptitudes professionnelles du personnel recruté, un programme de formation est développé (cf. ci-dessous). Le but de ce programme de formation est d'enseigner les aptitudes et les connaissances propres à cette étude et ainsi de renforcer le bon déroulement du projet.

Les cours seront dispensés de la manière suivante :

- Tout le personnel participera aux cours sur la présentation de la problématique des mines (dans le monde et au Sénégal en particulier), sur la présentation de l'étude, ainsi que sur la sécurité. De même tout le personnel participera au test final devant valider leur acquisition de connaissances ;
- La cellule opérations suivra des modules complémentaires en maintenance auto, vie en campagne, premiers secours, relations communautaires, transmissions, et topographie ;
- La cellule logistique participera aux modules complémentaires suivants : maintenance auto, vie en campagne, et transmissions ;
- La cellule gestion de l'information participera au module complémentaire sur les relations communautaires.

Un test final écrit et pratique sanctionnera les deux semaines de formation et permettra à l'encadrement de déterminer les chefs d'équipes et les équipiers.

Voir programme détaillé de la formation des équipes à l'Annexe F.

2.5. Test sur le terrain

Après la formation dispensée aux équipes, un test des instruments est nécessaire afin de déterminer leur utilité mais aussi leur acceptabilité culturelle. Nous allons tester l'ensemble du processus de l'étude pour analyser les systèmes managériaux, logistiques, administratifs et humains. Cette étape est décisive dans le processus de l'étude, il en découlera une analyse complète et des mesures correctives pour la mise en place définitive de l'étude.

Depuis 2005 un partenariat lie le projet PEPAM de HI au PROCAS pour accentuer la sensibilisation au danger des mines dans les localités où le PROCAS lance des projets agricoles de sécurité alimentaire.

-
- HI a des accords négociés préalablement avec des fournisseurs (ex. matériel informatique, matériel de topographie et de camping) et donc des rapports qualité/prix intéressants ;
 - HI doit choisir une marque identique à celle de ses partenaires pour une meilleure harmonie et compatibilité (ex. matériel radios) ;
 - le matériel à acheter n'existe pas dans le pays où HI opère (en quantité et/ou en qualité).

Nous proposons de faire ce test sur un échantillon de 10 localités situées dans 4 communautés rurales où le PROCAS doit relancer des activités. Niagha (Dép. Sédhiou), Djibidione (Dép. Bignona), Santhiaba Mandjack (Dép. Oussouye) et Adéane (Dép. Ziguinchor), ces quatre communautés rurales étant considérées comme les plus pauvres, les plus menacées par l'insécurité alimentaire et les plus touchées par le conflit. Le PROCAS choisira les localités en collaboration avec l'encadrement de l'étude. A priori, ces zones sont considérées par le PROCAS comme ayant un faible risque d'être minées bien qu'elles soient situées entre le fleuve Casamance et la frontière avec la Guinée Bissau, c'est à dire le secteur le plus affecté de Casamance.

Le test se fera au rythme de deux localités par jour. Une équipe travaillera et les trois autres observeront et prendront des notes. Le test sera supervisé par le Chef de projet appuyé techniquement par une chercheuse de l'IRD (Cf. para 3.4 AQE) Les équipes dormiront sur le terrain pour tester les matériels et les Procédures Opérationnelles Permanentes (POP). La semaine suivante sera consacrée à l'ajustement voire à la rectification de nos outils avec l'appui de la chercheuse de l'IRD (cf. CV des évaluateurs à l'Annexe G) et tout le personnel du projet. Ce test fera l'objet d'un rapport transmis au CTP du PNUD.

2.6. Révision du plan opérationnel

Les informations obtenues lors du test sur le terrain sont à utiliser pour corriger, améliorer le plan final opérationnel et finaliser les Procédures Opérationnelles Permanentes (POP). Cette opération peut (c'est arrivé dans certains cas de LIS) conclure à la nécessité d'étendre la phase de collecte de données, ce qui peut avoir des implications au niveau du temps et du budget pour achever l'étude dans les meilleures conditions (cf. VI - Hypothèses).

Conformément aux Termes de Référence du PNUD (paragraphe 3.1.4), le Chef de projet établira et ajustera le plan de travail et la priorisation des visites terrain en étroite collaboration avec le responsable du programme de lutte anti-mines du PNUD.

2.7. Développement de la méthodologie d'échantillonnage

Afin de s'assurer de la meilleure couverture des localités affectées par les mines ou les UXO, l'étude, s'inspirant des protocoles de LIS, collecte l'information et l'évalue grâce à trois règles élémentaires :

1. Toutes les localités suspectées dans le CPO1 sont visitées. Elles sont composées de vrais positifs, et de faux positifs après la visite.
2. Pendant l'enquête, les personnes ressources (relais PEPAM, chefs de villages, gendarmes, etc.) sont sollicitées à propos de localités voisines susceptibles d'être elles-mêmes impactées. La plupart de ces localités peuvent déjà figurer sur la liste des localités suspectées; mais si cela n'est pas le cas, elles seront systématiquement visitées. Nous avons estimé ce nombre à 10% des localités listées dans le CPO1 (= CPO2).

- **Faux négatif:** localité qui n'était pas suspectée, mais découverte affectée.
- **Faux positif:** localité qui était suspectée, et découverte non affectée.
- **Vrai négatif:** localité qui n'était pas suspectée et qui est confirmée non contaminée.
- **Vrai positif:** localité suspectée et confirmée contaminée.

3. Pour les localités estimées non minées, un plan d'échantillonnage est dressé (règle statistique dite « des 22 »/cf. Protocole 11 du LIS); ces localités sont elles aussi à visiter. Si l'une d'entre-elles est trouvée contaminée, les localités pensées comme non minées dans le voisinage sont aussi à visiter (CPO3).

2.8. Le plan d'échantillonnage (CPO3)

Comme on peut le voir sur la carte de la Casamance, le découpage administratif officiel se découpe comme suit : « régions », « départements » et « arrondissements ». Sur 19 arrondissements que comportent les régions de Kolda et de Ziguinchor, seuls 12 sont connus pour être minés. Par ailleurs, ce projet étant une étude d'urgence, nous ne pouvons pas, en termes de délais, visiter toutes les localités de Casamance.

Comment certifier un arrondissement comme non affecté, c'est à dire **vrai négatif** ?

- Le Sous-Préfet, ou par intérim, le Préfet, sont les seuls habilités à signer le document de certification.
- Avant la signature du document, le Chef des opérations du projet doit avoir entendu le témoignage des personnes susceptibles de fournir une information concernant l'arrondissement. Parmi les personnes interrogées doivent figurer : le Gouverneur, le Préfet, les chefs de la Gendarmerie et des armées au niveau de la région, du département et de l'arrondissement concerné, le Directeur de l'hôpital de région ou du centre départemental de santé et les représentants des organisations gouvernementales ou non gouvernementales engagées sur le terrain.
- La certification d'un arrondissement fait par ailleurs l'objet d'une analyse critique par l'encadrement de l'étude (Chef de projet, Chef des opérations, Responsable de BD/SIG de la base de données et enquêteurs) à partir des informations qui auraient pu être recueillies auprès d'autres sources que celles citées ci-dessus.

Comment établir un plan d'échantillonnage dans les arrondissements minés ou suspectés de l'être (la règle dite « des 22 » = CPO3) ?

Le nombre de localités dans chaque arrondissement et département varie. Dans les « grands départements », 22 localités supplémentaires seront systématiquement visitées. Cependant, certains départements peuvent comporter un petit nombre de localités seulement. Ainsi, dans les « petits départements », seule une proportion « des 22 » est nécessaire pour atteindre le niveau de précision requis.

Tableau 4 - Plan d'échantillonnage (règle des 22)

Nombre de localités/arrondissement	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	150	200	250	300	1000
Taille de l'échantillon	9	14	16	17	18	19	19	20	20	20	21	21	21	22	22

**Tableau 5 - Répartition par département et arrondissement de l'échantillonnage
(à titre indicatif)**

Collecte Préliminaire d'Opinions Casamance

10% EFN						
Département	Arrondissement	Localité	CPO1	CPO2	CPO3	TOTAL
Bignona	Diouloulou	212	5	1	6	12
Bignona	Sindian	235	10	1	7	18
Bignona	Tendouck	94	3	1	3	7
Bignona	Tenghori	183	1	1	6	8
Bignona		724	19	4	22	45
Kolda	Dabo	266	0	0	0	0
Kolda	Dioulacolon	150	2	1	0	3
Kolda	Medina Yoro Foulah	260	0	0	0	0
Kolda		676	2	1	0	3
Oussouye	Cabrousse	79	4	1	8	13
Oussouye	Loudia Ouolof	59	6	1	12	19
Oussouye		138	10	2	20	32
Sedhiou	Boukiling	225	4	1	8	13
Sedhiou	Diattacounda	120	34	4	3	41
Sedhiou	Diende	150	0	0	5	5
Sedhiou	Marsassoum	60	0	0	2	2
Sedhiou	Tanaff	109	10	1	4	15
Sedhiou		664	48	6	22	76
Velingara	Bonconto	155	0	0	0	0
Velingara	Koukane	174	0	0	0	0
Velingara	Pakour	112	0	0	0	0
Velingara		441	0	0	0	0
Ziguinchor	Niaguis	163	29	3	15	47
Ziguinchor	Niassia	70	18	2	6	26
Ziguinchor		233	47	5	21	73
			2876	126	18	85
						229

En appliquant la règle « des 22 » (CPO3) aux 144 localités préalablement suspectées (CPO1 + CPO2), nous aboutissons à un nombre de 229 localités à visiter lors de l'étude. Cependant, il est essentiel de noter que le plan d'échantillonnage se précisera au fur et à mesure du recueil de données, avec l'arrivée dans la base de données d'indices nouveaux de poses de mines ou de présences d'UXO (proximité des frontières nord et sud, localités dans l'axe des feux de l'artillerie et des bombardements aériens, protection de culture du cannabis, présence dans la localité d'un ouvrage d'art ou de toute autre infrastructure ayant une valeur stratégique, etc.).

3. La collecte et la saisie des données

3.1. Estimation de la durée de la collecte et du nombre d'équipes nécessaires

Tableau 6 : Durée actuellement estimée de la collecte des données⁴

Durée estimée de la collecte des données

Nombre de localités a visiter:	229
Productivité/équipe/jour	1
Nombre d'équipe	4
Total Journées de travail	57
Jours travaillés / semaine	4
Nombre de semaine nécessaires	14
Nombre en mois	3.6

La mission préparatoire a estimé à 229 le nombre de localités à visiter. Ce nombre estimatif inclut à la fois le nombre de localités suspectées lors de la CPO1, le nombre de localités suspectes découvertes en cours de collecte de données sur le terrain (CPO2 / empiriquement estimée à 10%) et enfin au nombre de localités échantillonnées lors de la recherche dite des faux négatifs (CPO3).

Le nombre d'équipes a été calculé en fonction de la tâche à accomplir et du temps imparti pour le projet. C'est un travail qui a été effectué avec Emmanuel Sauvage (Cf. CV des évaluateurs à l'Annexe G), ancien « Team Leader » de LIS.

L'étude se déroule pendant une partie de la saison des pluies et le Ramadan est en octobre. Ces deux éléments ont une influence difficilement quantifiable sur la durée de la collecte de données. C'est la raison pour laquelle la planification pourra être revue en cours de projet dans le cadre de la révision du plan de travail.

3.2. Organisation de la collecte des données par l'équipe d'enquêteurs

3.2.1. Réception de la fiche d'itinéraire

Le chef d'équipe reçoit la fiche d'itinéraire du Chef des opérations lors d'une réunion hebdomadaire de briefing pendant laquelle lui seront données toutes les informations propres à l'aider à remplir la mission (itinéraires, nom des chefs de localités, nom du relais PEPAM, noms des victimes déjà recensées dans la localité concernée, ...).

⁴ Tableau effectué notamment avec les outils de calculs du SAC, en prenant également en considération le coût des salaires et du déploiement des équipes en véhicules loués et équipés de radio.

3.2.2. Les étapes de la visite d'une localité

L'organisation de la collecte de données peut être décrite de la façon suivante :

- Etape 1 : Réunion avec le chef de la localité et le relais PEPAM de l'arrondissement, présentation de l'équipe, explication du but de l'enquête, prise de rendez-vous pour la réunion de groupe.
- Etape 2 : Réunion de groupe et gestion du questionnaire.
- Etape 3 : Observation visuelle des zones polluées à partir d'un point d'observation sûr.
- Etape 4 : Concertation de l'équipe pour faire le bilan des informations collectées et évaluer l'impact des mines sur la communauté.
- Etape 5 : Pour compléter les informations recueillies, des entretiens individuels pourront être menés.
- Etape 6 : Réunion de clôture avec le chef de la localité.

Les équipes disposent d'un document regroupant les recommandations particulières pour mener à bien la collecte de données dans les localités et l'utilisation des outils de l'étude inclus au sein des Procédures Opérationnelles Permanentes (POP), disponible sous forme d'esquisse à l'Annexe H.

A la fin de chaque interview communautaire (étape 2), l'agent du PEPAM qui accompagne l'équipe de l'étude fera un rappel des messages de prévention. HI déclinera cependant toute responsabilité quant aux risques pris par ses interlocuteurs en dépit de ses instructions.

Interviews des communautés

Le terme de « collecte des données au niveau des localités » recouvre l'utilisation d'un questionnaire. Cette opération est menée par les 4 équipes dans les localités affectées ou suspectées de l'être et celles définies par le plan d'échantillonnage (229 localités dans l'état actuel de nos connaissances).

Au cours de cette phase de l'étude, le rôle du Chef de projet, du Chef des opérations et du Responsable de BD/SIG, est d'encadrer les équipes sur le terrain.

Le questionnaire

- Le questionnaire (cf. Annexe I) est le support pour un recueil organisé et systématique de l'information.
- Il est aussi une méthode de travail.
- Le questionnaire est administré lors d'une réunion de groupe, à un moment propice de la journée généralement choisi par les habitants de la localité. L'horaire sera transmis à l'équipe via l'agent du PEPAM. Le groupe est composé de 6 à 12 personnes vivant dans la localité. Il est représentatif de la localité.

- Le questionnaire est administré par les enquêteurs dans la langue locale. Les réponses sont retranscrites par les animateurs sur le questionnaire en français.
- Les informations collectées à l'aide du questionnaire concernent la localité, son histoire, sa population, son organisation, son activité économique, mais aussi chaque zone polluée, son impact sur la vie sociale et économique, les dommages, les accidents causés et les victimes.
- Le questionnaire est structuré en 3 modules :
 - Module 1 « renseignements sur la localité »
 - Module 2 « renseignements sur la zone suspecte »
 - Module 3 « feuille d'évaluation d'impact »
 - Module 4 « Fiche de victimes de mines » (à l'Annexe J) pour toutes les victimes rencontrées.
- L'administration du questionnaire implique le suivi d'un ordre précis. Les questions doivent être posées par les enquêteurs de la façon dont elles sont formulées dans le questionnaire
- Le questionnaire structure l'approche ; le suivre implique de passer par une suite de moments différents qui correspondent à des méthodes différentes :
 - Questions préliminaires en comité restreint.
 - Entretien de groupe.
 - Etablissement d'un croquis de la localité par le groupe.
 - Etablissement du repère de base pour situer le village. Vérification visuelle des zones polluées, accompagné du minimum de personnes, pas plus de deux et établissement des repères de relevés pour situer la zone.
 - Certification des données par le chef de la localité à la fin de la visite.
- En dehors du questionnaire, des entretiens individuels, essentiellement ouverts, pourront être menés par les enquêteurs. L'objectif essentiel de ces entretiens est de vérifier l'information collectée pendant la réunion de groupe. Ces entretiens permettront également de recueillir le témoignage de catégories de la population absentes lors de la réunion de groupe. Lors de ces entretiens, si le cas se présente, des informations complémentaires pourront faire l'objet d'une pièce jointe au questionnaire, soit sur la localité soit sur de la zone suspecte.

Vérification visuelle des zones suspectes

- Lors de la réunion de groupe, les enquêteurs demanderont au chef de la localité de désigner un ou deux accompagnateurs en plus du relais PEPAM en charge de la localité.

- Avant de se rendre sur le terrain, les enquêteurs établiront avec ces derniers un croquis des zones suspectes et des chemins d'accès sûrs. Les points caractéristiques du terrain seront placés sur ce croquis. Une discussion devra être engagée pour définir le lieu du point d'observation sûr et le repère de base. Au terme de cette discussion, les enquêteurs se consulteront pour décider si oui ou non l'observation visuelle peut être effectuée en toute sécurité. Aucune prise de risque ne sera tolérée.
- L'observation sur le terrain est faite par le chef d'équipe et le topographe, avec deux accompagnateurs au maximum, pas plus de 4 personnes au total, le reste de l'équipe restant en contact visuel en arrière de façon à pouvoir prendre les mesures d'alerte et de secours qui s'imposent en cas de problème ou d'accident.
- La place du chef d'équipe est à l'avant.
- Si aucun itinéraire pratiqué par des véhicules n'amène au point d'observation, les enquêteurs se rendront sur les lieux à pied ou en utilisant les moyens de déplacement utilisés par la population locale.
- Pendant l'approche, les équipiers devront être particulièrement vigilants. Ils emprunteront des chemins visiblement pratiqués par la population et ils chercheront systématiquement les points de repère désignés sur le croquis permettant de cerner la zone suspecte.
- La sécurité de l'équipe est la responsabilité du chef d'équipe. En cas de doute les équipiers arrêteront l'observation et rebrousseront chemin. Cette décision appartient à l'ensemble de l'équipe qui devra se consulter. Au cas où le Chef des opérations ou le Chef de projet accompagne les enquêteurs, la responsabilité d'interrompre l'observation, ou simplement d'arrêter le chef d'équipe, leur incombe.
- Les accompagnateurs devront être dissuadés fermement de tout comportement dangereux pendant l'observation.

Remise de la fiche d'itinéraire et des données

- Le chef d'équipe doit vérifier le classement des données par localité avant de les remettre au Chef des opérations qui va les vérifier.
- La fiche d'itinéraire est signée par le chef d'équipe et le Chef des opérations avant la remise au Responsable de BD/SIG.
- Cette remise de documents sera l'occasion d'un débriefing hebdomadaire avec le Chef des opérations, le Responsable de BD/SIG et le chef d'équipe.

Afin d'étaler la saisie des données dans la base deux équipes commenceront la collecte le lundi matin et ramèneront leurs données le vendredi (jour de débriefing), et les deux autres équipes commenceront le mardi matin et ramèneront leurs données le lundi (jour de débriefing).

3.3. Saisie des données

Deux opérateurs de saisie seront formés, encadrés et contrôlés par le responsable de la base de données. L'un d'eux est à plein temps et le deuxième se partagera entre le poste d'opérateur de saisie et celui d'assistant du coordinateur administratif.

4. Le processus d'Assurance Qualité

4.1. Assurance de Qualité Interne (AQI)

ISO 9001:2000 définit un Système de Gestion de la Qualité (SGQ) comme un « ensemble d'activités coordonnées afin de diriger et de coordonner une organisation et de continuellement améliorer l'effectivité et l'efficacité de ses performances ».

Les mesures de contrôle qualité interne sont de la responsabilité d'Handicap International. Dans le cadre de ce projet, le Chef du projet sera investi du rôle principal de « contrôleur de qualité ». La présence du contrôleur de qualité et le processus de vérification n'exemptent cependant aucunement l'encadrement de l'équipe d'étude de ses responsabilités de direction et de supervision. La gestion interne et le contrôle des mesures effectués par l'équipe de l'étude sont essentiels pour assurer un contrôle qualité global interne.

Le contrôleur AQI est responsable de la définition, de l'observation, de l'évaluation et du compte rendu des mesures de contrôle qualité.

L'équipe d'encadrement (Chef de projet, Responsable de BD/SIG, logisticien et administrateur) doit pendant la phase préparatoire du projet, développer, introduire et former l'ensemble de l'équipe à un Système de Gestion de la Qualité (SGQ) et en expliquer le rôle, l'importance et les enjeux.

Des contrôles standardisés et échantillonnés seront effectués dans les différents domaines du projet et à différents niveaux.

4.1.1. L'encadrement

Le Chef de projet et l'administrateur seront suivis et contrôlés dans leur façon d'encadrer l'équipe et de gérer le projet par la Responsable de Programmes Mines (RP Mines) au siège de HI à Lyon au travers des rapports d'activités hebdomadaires qu'ils fourniront et une visite sur le terrain pendant la durée du projet. Les rapports bimestriels et le rapport final font partie de l'AQI puisqu'ils sont contrôlés par le siège avant l'envoi aux bailleurs.

4.1.2. La gestion administrative et financière

Le coordinateur administratif aura été préalablement formé par le siège d'HI à Lyon et sera au fait des procédures applicables à l'administration de projets (en particulier la gestion des ressources humaines et financières), notamment celles répertoriées dans le Manuel de Référence de l'association. Au cours du projet, l'administrateur est suivi par un Coordinateur Régional Administratif basé à Ouagadougou (Burkina Faso) au travers d'une fiche de liaison administrative. Le coordinateur administratif est notamment garant de la bonne application des cadres administratifs du projet tels que la conformité des contrats de travail nationaux à la loi sénégalaise, les assurances, l'établissement du règlement intérieur et les éventuelles sanctions en cas de violations, etc.

Sur la partie financière de son travail, il est appuyé par un contrôleur de gestion (CG) basé au siège de l'association. Il est notamment garant de la gestion financière du projet en conformité avec les procédures d'HI et du bailleur.

4.1.3. La gestion logistique

Le logisticien est placé sous la hiérarchie du Chef de projet (Cf. organigramme en Annexe C) Le logisticien bénéficiera d'une mission d'appui du siège de HI pendant trois semaines à cheval sur le démarrage du projet (le coût de cette mission est pris en charge par HI). Il sera formé sur les spécificités de fonctionnement de la logistique de HI, notamment celles répertoriées dans le Manuel de Référence de l'association. Lors de la mission d'appui, des outils de contrôle seront mis en place.

4.1.4. La formation

Un programme détaillé de la formation, ainsi qu'un planning, ont été élaborés par le Chef de projet. Ce dernier contrôlera leur application stricte au moyen des fiches de séances remises par les instructeurs 24 heures avant le cours.

La formation sera sanctionnée par une journée de tests écrits et pratiques qui permettront d'évaluer le niveau atteint par les stagiaires, de relever les éventuelles lacunes ou mauvaises compréhensions, et de créer des équipes homogènes.

4.1.5. Le test-pilote sur le terrain

Il s'agit de l'ultime outil de contrôle avant le démarrage du recueil de données. Il permettra de jauger les savoir-faire et les savoir-être de chacun, mais aussi de tester les matériels et les procédures à tous les niveaux. Son importance est telle qu'un appui externe a été requis (Cf. para 4.2 AQE). Les recommandations seront prises en compte la semaine suivante et les corrections nécessaires seront apportées avant l'envoi des équipes sur le terrain. Le déroulement du test, les erreurs et les lacunes relevées ainsi que les corrections apportées feront l'objet d'un rapport transmis au siège de HI et au CTP du PNUD.

4.1.6. Le recueil et la saisie des données

Le Chef de projet veillera particulièrement à la qualité des données recueillies par les équipes sur le terrain. Il appliquera, avec le Responsable de BD/SIG et le Chef des opérations, un contrôle régulier et échantillonné du recueil de données :

- en accompagnant les équipes sur le terrain et en assistant au recueil ;
- en reprenant des questionnaires et en allant contrôler les données recueillies.

Ce contrôle s'effectuera deux à trois jours par semaine et fera l'objet d'un paragraphe au sein du rapport d'activités hebdomadaire.

Le contrôle de la saisie des données sera à la charge du Responsable de BD/SIG et de ses opérateurs. Des outils de contrôle seront mis en place avant le démarrage de la collecte des données par le Responsable de BD/SIG.

4.1.7. Les rapports internes

Des comptes-rendus hebdomadaires d'activités seront envoyés au siège de HI pour permettre un suivi des opérations, des statistiques, de l'administration et de la logistique. Le but de ces comptes-rendus est de renforcer l'AQI, de permettre au siège de HI d'avoir une réactivité par rapports aux évènements de toute nature mais aussi de prévenir d'éventuels problèmes ou difficultés.

Un journal de bord du projet sera par ailleurs tenu par le Chef de projet. Ce livre reprendra les évènements majeurs journaliers. Il sera à la disponibilité du CTP chaque fois qu'il le demandera. C'est un élément de base en cas d'accidents ou de litige. Un cahier des vacations sera tenu par l'opérateur radio. Il y consignera les prises de contacts et les positions des équipes sur le terrain, ainsi que tout compte-rendu radio notamment les Comptes-Rendus de Jour (CRJ) et les Comptes-Rendus de Nuit (CRN) et les comptes-rendus d'accidents de toute nature. Ces messages seront développés dans les POP. Ces différents comptes-rendus serviront enfin à établir les rapports externes.

4.2. Assurance de Qualité Externe (AQE)

L'AQE comme son nom l'indique sera faite par des consultants externes. Handicap International a décidé de louer les service de deux consultants, a priori identifiés comme tels : Mme Nelly Robin (chercheuse à l'IRD-Dakar, spécialiste de la Casamance) et M. Emmanuel Sauvage (Consultant indépendant, expert en LIS), dont les CV sont à l'Annexe G. Ces consultants interviendront à deux reprises au cours du projet, afin d'évaluer plusieurs activités clés :

- La formation et le test-pilote précédant le lancement du recueil de données :

Nelly Robin, participera à la formation sur le module « relations communautaires », puis elle suivra le test sur le terrain et fera un rapport sur ses constations et les corrections éventuelles à apporter la semaine suivant le test.

- Le recueil, la saisie, l'extraction et l'analyse des données :

Nelly Robin reviendra pendant deux semaines sur le projet en même temps qu'Emmanuel Sauvage pour aider à l'analyse des données et à la préparation des rapports finaux.

Emmanuel Sauvage est l'un des rares spécialistes francophones des enquêtes d'impact (LIS). Il a formé le Chef de projet de l'étude au cours d'une mission au Sénégal en mai 2005. Grâce à cette mission récente, il connaît la problématique des mines en Casamance.

Au-delà de sa contribution à l'analyse des données, son évaluation portera sur quatre points cruciaux de l'étude : la formation, le test terrain, la collecte des données et la saisie des données. Ces informations feront l'objet d'une analyse critique de la part du consultant, dans l'esprit des normes et procédures professionnelles habituellement en vigueur dans les études d'impact du secteur de la lutte anti-mines (LIS et autres types d'études générales).

Les missions des consultants externes feront l'objet de rapports transmis au siège de HI et au CTP du PNUD.

4.2.1 Le comité de pilotage

Un comité de pilotage sera mis en place en collaboration avec le PNUD. Le but du comité est qu'il soit informé de l'avancement de l'étude et qu'éventuellement il émette des recommandations. Ces deux actions sont à double sens, du bas vers le haut et du haut vers le bas.

La composition proposée serait :

- HI
- PNUD
- Canada
- Comités de développement communautaires des gouvernances de Kolda et Ziguinchor
- CICR
- ANS (COMZONE + Gendarmerie)
- Le PAM et l'UNICEF
- Le Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)
- Le représentant du MFDC
- Le Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (MALAO)
- L'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM)
- L'Agence Régionale de Développement (ARD)
- L'ANRAC
- L'Autorité Nationale de Lutte Anti-mines

Une réunion sera organisée au siège de HI Mines à Ziguinchor chaque début de mois, c'est-à-dire 6 réunions de travail plus une de clôture.

5. L'analyse, la présentation des résultats et le transfert de la base des données

5.1. Mesure de l'impact et classification

La mesure de l'impact a trois objectifs :

- Premièrement, le score de l'impact appuie l'élaboration d'une planification stratégique de luttes anti-mines en identifiant les localités à fort impact et moyen impact.
- Deuxièmement, la classification de l'impact a un effet immédiat quand les enquêteurs découvrent des problèmes de mines qui n'étaient pas connus auparavant. Des mesures de prévention (PEPAM) pourront immédiatement être planifiées.
- Troisièmement, l'indexation de l'impact et le classement des localités présentent une vue d'ensemble, une évaluation générale de l'impact des mines au niveau régional en ce qui concerne la Casamance, ce qui mobilise les ressources institutionnelles.

La mesure de l'impact utilise les résultats des questionnaires des localités pour quantifier le niveau d'impact et le classement de ces localités (cf. le module 3 du questionnaire à l'Annexe I).

Les indicateurs de blocage sont caractéristiques à chaque pays. L'Autorité nationale, au travers du CLAM, sera invitée à participer à l'établissement du système de calcul de l'indexation. Dans les LIS classiques, la pondération pour les victimes récentes (24 derniers mois) et la présence de mines ou d'UXO ne peut être changée. De même, en aucun cas la somme des blocages économiques ne peut dépasser 10. L'équipe de l'étude se sentira néanmoins libre de proposer d'autres modes de calculs si elle le jugeait opportun.

Tableau 7 - Exemple de classification des localités

Indexation - score	Niveau d'impact
0	Non contaminée
1 - 5	Faible
6 - 10	Moyen
11 et au-dessus	Fort

5.2. Analyse des données

L'analyse des données de l'Etude est essentielle pour donner toute la force des résultats du processus d'enquête au niveau des localités mais aussi au niveau régional.

Pour réaliser l'analyse de données, deux processus liés doivent se produire. Ils sont inspirés du Protocole 9 du LIS (Cf. lien internet du SAC : www.sac-na.org).

- Premièrement, le personnel encadrant HI, principalement le Responsable de BD/SIG, doit modifier et tester les requêtes au format MS Access. Ensuite il doit convertir ces données brutes en format, si possible, de tableur (MS Excel) appelé « Master Tables ». Ces analyses statistiques peuvent être aisément réalisées au moyen de tableaux croisés dynamiques.
- Deuxièmement, les données doivent être analysées au niveau du personnel d'encadrement du projet en utilisant les statistiques descriptives fondamentales selon les besoins du rapport final.

Enfin, les résultats de ces analyses doivent mener le Responsable de BD/SIG vers la production des cartes conformes aux résultats de l'étude.

Cette phase sera effectuée sous la houlette du Chef de projet et des deux consultants de l'AQE qui apporteront leur appui et leur expérience à l'analyse des données et à la préparation du rapport final.

5.3. Transfert des résultats

Le transfert des résultats se fera lors de la restitution finale. Les données seront compatibles avec le Système de Gestion de l'Information dans la Lutte contre les Mines (IMSMA). La trame des modules du questionnaire des localités découle directement des rapports IMSMA et le transfert des résultats n'en sera que plus aisé.

Fin 2005, le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) a prévu une mission de formation IMSMA au profit du CLAM de Ziguinchor. Cette mission a pour but d'installer la base de données du CLAM. Le Responsable de BD/SIG et les opérateurs de saisie de l'étude pourraient bénéficier de cette formation afin de faciliter le transfert des données qui aura lieu en fin de projet.

Les données seront transmises au PNUD et au CLAM en fin de projet sous la forme digitale et cartographique.

5.4. Rapports intermédiaires

Conformément au paragraphe 3.4 des termes de référence de l'étude, des rapports bimestriels seront envoyés au PNUD. Ils décriront l'état d'avancement du projet, les objectifs atteints, et une compilation des statistiques disponibles au moment de l'écriture desdits rapports. La trame de ces rapports sera la suivante :

- un narratif des activités ;
- des commentaires sur les aspects administratif et logistique ;
- un rapport d'AQI ;
- des statistiques sur les communautés visitées et les surfaces minées ou suspectes ;
- la liste des personnels et les mouvements des personnels sur la période écoulée ;
- le plan de travail des deux mois suivants.

5.5. Rapports finaux de l'étude

Conformément au paragraphe 3.4 des termes de référence du PNUD, en fin de projet 3 rapports seront soumis au CTP.

5.5.1. Le Rapport Final d'Etude

Il a vocation à être diffusé en externe. Il inclura la base de données comprenant toutes les informations relatives à l'étude et notamment une classification des zones affectées en fonction des facteurs nationaux de pondération de l'impact. HI consultera les parties intéressées par l'étude afin de solliciter leurs commentaires et suggestions. Cette consultation sera a priori restreinte aux Gouverneurs et préfets de région, au CLAM, et à quelques autres interlocuteurs clés. Une première version de ce rapport sera envoyé par HI le dernier jour du projet. Sept jours ouvrés plus tard, le rapport sera renvoyé à HI contenant les commentaires du PNUD et du CLAM. HI aura, à son tour, sept jours ouvrés pour renvoyer une version finalisée au PNUD en intégrant ces commentaires.

Une fois le rapport finalisé et reproduit (version papier et CD-rom), le PNUD et HI, en coordination avec le CLAM, organiseront une réunion de restitution officielle qui se tiendra dans les 30 jours suivant la fin du Contrat. Les coûts relatifs à cette activité sont inclus dans le budget du projet.

5.5.2. Le Rapport Narratif Final du contrat HI-PNUD

C'est un rapport interne entre HI et le PNUD qui couvrira les aspects non techniques de l'étude. Il sera soumis au PNUD au plus tard 30 jours après la fin du projet et sera composé comme suit :

- un rapport détaillé sur les 4 phases du projet ;
- des tableaux de statistiques similaires à ceux des rapports bimestriels ;
- un jeu de cartes, au 1/50.000, renseigné sur les localités et les zones minées ou suspectes ;
- des recommandations sur l'utilisation de ces données dans la planification des activités de lutte anti-mines du Sénégal.

5.5.3. Le Rapport Financier du contrat PNUD-HI.

Ce rapport sera également interne entre le PNUD et HI et sera soumis au PNUD 30 jours après la fin des activités de l'étude (cf. activités de restitution durant le 7^e mois), le temps pour les dernières dépenses d'être enregistrées au siège.

Chapitre V - Sécurité

Le Chef de projet est l'officier de sécurité. Il est secondé dans cette tâche par le Chef des opérations qui assurera l'intérim de cette fonction en l'absence du Chef de projet.

L'officier de sécurité est responsable de :

- la mise en place de Procédures Opérationnelles Permanentes (POP) propres à l'étude ;
- l'évolution/la mise à jour des POP en concertation avec l'encadrement de l'étude ;
- le respect des POP par tous les personnels travaillant sur l'étude y compris les personnels extérieurs à Handicap International ou en visite au sein de l'étude.

Les POP sont en deux parties :

1. Une partie sur l'organisation de l'étude et la conduite de la collecte des données, c'est un aide-mémoire pour les chefs d'équipe.
2. Une seconde partie est entièrement consacrée à la sécurité et concerne tous les personnels du projet.

Une esquisse des POP se trouve en Annexe H, la partie aide-mémoire est pratiquement terminée mais ne le sera vraiment qu'après une concertation avec l'encadrement du projet. La partie sécurité sera prête pour le test sur le terrain. Elle comprendra toutes les règles de comportement, de circulation, de stationnements et les astreintes de radiotéléphonie. La semaine suivant le test sur le terrain servira aussi à réviser les POP et à les adapter pour que l'étude se fasse dans de bonnes conditions techniques et de sécurité.

Chapitre VI - Hypothèses

La proposition technique repose sur les hypothèses suivantes :

- Le cessez-le-feu sera respecté en Casamance et les conditions de sécurité permettront aux équipes d'accéder à toutes les localités à visiter sans subir de pression ni d'attaque. Les évènements actuels de Guinée Bissau n'auront pas non plus de répercussion sur la stabilité de la Casamance.
- Les données de l'ANS et du MFDC ne sont pas en notre possession à ce jour. Nous avons calculé notre CPO2 sur la base de 10% de découverte de localités supplémentaires à visiter, en estimant que ce pourcentage constituait une marge raisonnable, dans l'état actuel de nos connaissances. Comme dans certains LIS effectués par le passé, il se pourrait que leurs données révèlent une marge supérieure à 10% et nous imposent de planifier des visites terrain au-delà de la durée initialement prévue, ce qui aurait un impact sur la durée et le coût du projet.
- Nous comptons sur le fait que le CLAM sera établi et pourvu en personnel clé (Directeur, Chef des Opérations/Planning, et Responsable de Base de Données/SIG) au plus tard au mois 4 de l'étude, afin d'avoir une collaboration fructueuse. Nous comptons également sur le fait que le Responsable de Base de Données aura été préalablement formé afin d'être prêt à réceptionner la base de données de l'étude sans formation supplémentaire d'HI.
- Nous avons pris en compte le fait que le Ramadan se déroule au mois d'octobre et que la saison des pluies peut également durer jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'impact de ces éléments est cependant difficilement quantifiable, et peut légèrement altérer le taux de productivité des équipes et l'accessibilité des zones à visiter.
- Conformément aux Termes de Référence du PNUD, nous comptons sur le fait que tous les équipements à importer, qu'ils soient la propriété d'HI (mis à disposition) ou qu'ils soient achetés à l'occasion du projet, seront dédouanés (exempts de taxes), dans des délais d'environ 3 à 5 jours ouvrés, grâce à la facilitation du bureau du PNUD-Dakar.

Chapitre VII - Glossaire

ANS	Armée Nationale Sénégalaise
AQE	Assurance de Qualité Externe
AQI	Assurance de Qualité Interne
ARD	Agence Régionale de Développement
ASVM	Association Sénégalaise des Victimes de Mines
BM	Banque Mondiale
CG	Contrôleur de Gestion
CLAM	Centre de Lutte Anti Mines
CONGAD	Conseil des ONG d'Appui au Développement
CPO	Collecte Préliminaire d'Opinions
CQ	Contrôle de Qualité
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CTP	Conseiller Technique Principal
EUIMC	Etude d'Urgence sur l'Impact des Mines en Casamance
GS	Gouvernement du Sénégal
GTZ	Coopération allemande
HI	Handicap International
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LIS	Landmine Impact Survey, enquête sur l'impact (NILAM 04.10)
MALAO	Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest
MFDC	Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
OIM	Organisation Internationales pour les Migrations
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
PEPAM	Programme d'Education à la Prévention des Accidents par Mines
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Procédures Opérationnelles Permanentes
PRAESC	Programmes de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PROCAS	Programme Casamance de la GTZ
RP	Responsable de programmes
SAC	Survey Action Centre
SGQ	Système de Gestion de la Qualité
UE	Union Européenne
UXO	Engin explosif non-explosé (grenades, bombes, obus, cartouches, etc.)

Chapitre VIII - Liste des tableaux et cartes

Tableaux

Tableau 1	Les victimes de mines recensées de 1996 à 2005	p 7
Tableau2	Découpage administratif de la région de Casamance	p 12
Tableau 3	Résultats de CPO1 et CPO2	p 14
Tableau 4	Plan d'échantillonnage	p 19
Tableau 5	Répartition de l'échantillonnage	p 20
Tableau 6	Durée estimée de la collecte de données	p 21
Tableau 7	Exemple de classification des localités	p 29

Cartes

Carte 1	Découpage administratif du Sénégal	p 8
Carte 2	Découpage administratif de la région de Casamance	p 11

Chapitre IX - Liste des Annexes

- Annexe A Carte des accidents
- Annexe B Plan de travail
- Annexe C Organigramme et description des postes-clés
- Annexe D CV du Chef de projet
- Annexe E Liste des équipements
- Annexe F Programme de formation
- Annexe G CV des évaluateurs
- Annexe H Procédures Opérationnelles Permanentes
- Annexe I Questionnaire de l'étude
- Annexe J Questionnaire « victime de mine »
- Annexe K Description et qualification de l'organisation contractante :
- Annexe K.1 : Statuts de HI
 - Annexe K.2 : Rapport Général du Commissaire aux Comptes 2004
 - Annexe K.3 : Rapport d'activité 2004
 - Annexe K.4 : Extrait du Rapport du Commissaire aux Comptes sur le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2004